



# Newsletter Lignon du Forez - Natura 2000

N°24 – Mai 2013

## Actualités SPANC : Des nouvelles aides pour les particuliers

*L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne déploie des aides pour la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif... dans certaines conditions*

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a acté dans son nouveau programme d'intervention un dispositif qui permettra à certains particuliers de bénéficier d'une aide financière pour la réhabilitation de leur assainissement individuel à concurrence de 50% d'un montant maximum de travaux de 8 000 €.

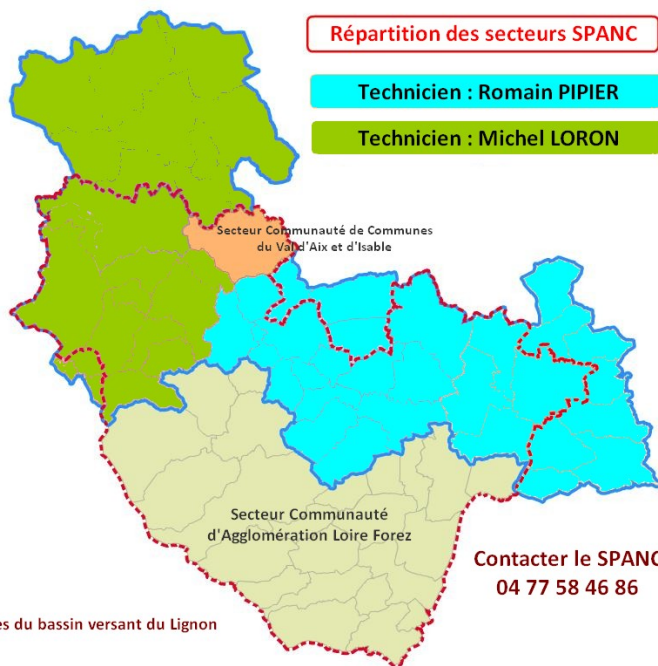
Cependant, **certaines installations ne pourront pas être éligibles aux aides** de ce dispositif qui mérite d'être expliqué plus avant du fait de sa complexité.

Les élus du Service Public d'Assainissement Non Collectif du Lignon ont souhaité qu'une information soit apportée aux maires des communes du SPANC tout d'abord, puis aux adhérents sous la forme de trois réunions publiques (une réunion sur Pays d'Urfé, une sur Montagnes du Haut Forez et une commune pour Pays d'Astrée et Feurs en Forez).

Un courrier comprenant l'ensemble des éléments techniques sera envoyé dans chaque mairie rapidement, incluant les dates et lieux de ces réunions, afin que les communes et les communautés de communes puissent relayer l'information auprès de la population.

Il est envisagé, sous réserve de validation par les communes concernées par l'accueil de ses réunions, de réaliser les réunions publiques pour les adhérents aux dates suivantes :

| Secteur       | Pays d'Urfé            | Montagnes du Haut-Forez    | Pays d'Astrée et Feurs en Forez |
|---------------|------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| Date et heure | Jeudi 6 juin à 20h30   | Jeudi 13 juin à 20h30      | Jeudi 20 juin à 20h30           |
| Communes      | Saint Just en Chevalet | Saint Didier sur Rochefort | Sainte Foy Saint Sulpice        |



### Des techniciens à votre disposition :

Un découpage territorial a été réalisé afin que vous possédiez un interlocuteur technique clairement identifié, inféodé à votre territoire ce qui lui permet d'avoir une bonne connaissance du contexte local.

#### Romain PIPIER

Communautés de Communes de Feurs en Forez et du Pays d'Astrée

#### Michel LORON

Communautés de Communes des Montagnes du Haut Forez, et Communauté de Communes du Pays d'Urfé



Rhône-Alpes Région

CONSEIL GENERAL LOIRE EN RHÔNE-ALPES



[www.lignonduforez.fr](http://www.lignonduforez.fr)



## Matériel de désherbage mécanique : suivis des essais avec la herse étrille...

Après 1 mois suite au semis sous couvert de céréales, la prairie commence à s'implanter. Les photos ci-dessous (parcelle de Lérigneux) illustrent bien le fait que la prairie ne prend pas le dessus sur la céréale : elle végète et constitue une barrière assez active à la germination d'adventices (plantes indésirables le plus souvent éliminées par un traitement herbicide).



Le 15 avril après semis



Le triticale au 15 mai



Levée de la prairie (15 mai)

A Saint Didier sur Rochefort le semis du mélange prairial commence tout juste à germer. Par contre le triticale suit à peu près la même croissance que celui planté à Lérigneux.

## Actualités au fil de l'eau

### *Inauguration de la passerelle de la Baume*

Première réalisation du volet B1 (mise en valeur des milieux aquatiques et des paysages riverains) du Contrat Rivière-Natura 2000, la passerelle de la Baume a été inaugurée le samedi 4 mai 2013 en présence de Messieurs (de gauche à droite sur la photo) :

- ✦ Joël EPINAT (Conseiller général)
- ✦ Ludovic BUISSON (Maire de Sail sous Couzan et Vice-président de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée),
- ✦ Jean-Paul COMBE (délégué Rivière et délégué communautaire),
- ✦ Lucien MOULLIER (Conseiller Général et président de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée).



Chacun d'eux ont à tour de rôle pris la parole pour présenter cette réalisation qui aura des suites sur le territoire intercommunal puisqu'il est prévu dans le Contrat Rivière-Natura 2000 de réaliser d'autres passerelles pour tisser le fil des chemins de l'Astrée.

Nous tenons également à remercier M. Franck BOMPUIS qui représentait les services du Conseil Général en tant que directeur du service environnement. Plusieurs délégués « rivière » de la Communauté de Communes étaient également présents, dont Thierry LEMAITRE membre du bureau du SYMILAV.





## Franchissement piscicole : Une Rivière de contournement des seuils de Rivier et des Duts à Saint Laurent Rochefort.

Nous l'avons évoqué dans une précédente newsletter, un projet de rivière de contournement des seuils de Rivier et des Duts est en cours d'élaboration. Les autorisations devraient arriver prochainement et nous permettre de réaliser les travaux cet été.

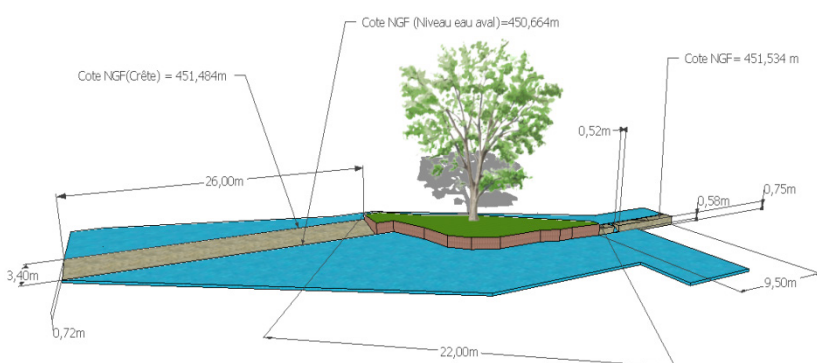
En attendant l'équipe prépare le terrain dans le cadre des chantiers restauration de ripisylve. L'entreprise MURON-Frères de Crémaux a également été sollicitée pour l'abattage de gros peupliers. Ces peupliers ont été revendus à la Scierie BOITHIAS à Saint Julien la Vêre et sont destinés à la fabrication de palettes.



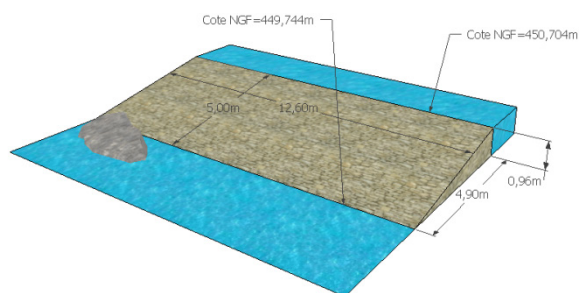
### Présentation du site :

Le site comprend deux seuils consécutifs à aménager qui se situent sur la rivière Anzon, rivière de première catégorie piscicole, sur la commune de St Laurent-Rochefort au lieu-dit « Collet ». Ils sont positionnés en bordure de la route N89 (longeant l'Anzon) qui permet de relier Boën à Noirétable.

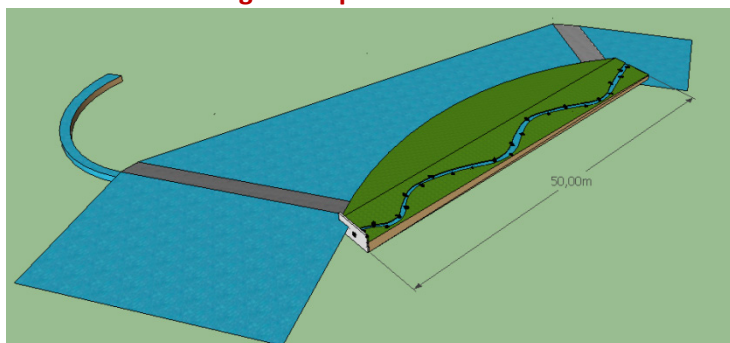
**Le seuil Rivier :** C'est un ouvrage en pierres hourdées. Sa hauteur de chute d'eau est de 0,72 m. La largeur du seuil est de 26 m. L'ouvrage est en bon état. Ce seuil permet la prise d'eau qui donne naissance à un bief en rive gauche d'une largeur de 2 m et long de 700m. Actuellement, le débit minimum biologique est assuré grâce à une échancrure de 58 cm de profondeur par 52cm de large. Cette échancrure a été réalisée le 26/08/1999 dans le but de laisser passer à la rivière le débit réservé.



**Le seuil des Duts :** Ce seuil est aussi un ouvrage en pierres hourdées. Sa hauteur de chute d'eau à l'étiage est de 0,96m. La largeur du seuil est de 12,6 m. L'ouvrage est en bon état même s'il comporte une légère dégradation en rive droite. Il n'y a pas de prise d'eau sur ce seuil mais la solution de l'arasement n'est pas envisageable compte tenu du fait que le seuil est plutôt en bon état et que sa destruction pourrait provoquer un phénomène d'érosion régressive qui déstabiliserait l'autre seuil qui se situe seulement à quelques mètres en amont. Ce dernier ayant quant à lui un usage par son bief (microcentrale hydroélectrique).



### Schéma de l'aménagement prévu :



La rivière de contournement permettra aux espèces comme la truite et aussi le chabot (espèce benthique vivant au fond de la rivière et ne sautant pas) de remonter et de descendre le cours d'eau. Ce projet s'inscrit bien dans l'objectif de continuité écologique défini lors du Grenelle de l'environnement.

## Retour sur les engagements de MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées)

Le mois de mai est chaque année la période où ont lieu les déclarations à la PAC (Politique Agricole Commune). Les MAET constituent un dispositif d'aide rattaché au Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH), autrement nommé « second pilier » de la PAC.

### *47 diagnostics réalisés entre septembre 2012 et avril 2013*

La seconde campagne de diagnostics d'exploitations agricoles mise en œuvre par le Syndicat et réalisé par le bureau d'étude SCE s'est terminé début avril. Les 47 exploitations diagnostiquées ont reçu fin avril le rapport de diagnostic dans lequel figurent différentes préconisations et conseils techniques, et aussi les propositions d'engagements de MAET. Ces propositions de MAET sont définies à la parcelle et prennent en compte le niveau de risque de transfert de pollution, les pratiques culturales et la capacité technique et économique à mettre en œuvre les mesures sans mettre en péril le fonctionnement de l'exploitation.

### *36 nouveaux exploitants s'engagent pour les MAET*

Parmi les 47 exploitants audités, 36 ont fait le choix d'engager des MAET en 2013, ce qui représente un taux de contractualisation de 78 %.

2 agriculteurs ayant bénéficiés d'un diagnostic lors de la première campagne ont finalement fait le choix de s'engager cette année, ce qui porte désormais à 14 exploitations engagées sur 20 diagnostiquées (taux de 70 %).

C'est donc au total 50 exploitants qui se sont engagés sur les territoires du Piémont et du Haut-Anzon en deux campagnes de diagnostics (67 réalisés).

Une troisième campagne de diagnostics était initialement prévue pour 2013 en vue d'une contractualisation en 2014. Pour l'instant, compte-tenu du fait que nous ne savons pas ce qui va advenir de la PAC et de la possibilité d'une année de transition, cette campagne est mise en suspens dans l'attente d'informations plus précises de la part du ministère.

### *Un diagnostic complémentaire aux Salles*

Fred MARTEIL a réalisé un diagnostic « parcelles » pour un agriculteur possédant des parcelles sur la commune des Salles et ayant bénéficié d'un diagnostic dans le cadre du Programme de MAET porté par le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine pour d'autres terrains ayant des enjeux eau. Ce diagnostic a abouti sur une contractualisation de deux parcelles à très fort enjeux eau (voir photos ci-dessous).



## Info de dernière minute

La commune de Pont-Salomon organise une demi-journée consacrée aux techniques alternatives pour les jardiniers amateurs. Cette animation, sous forme d'échanges, de débats et de conseils sera assurée par des étudiants en agronomie de Clermont Ferrand (vet'agrosup). Elle se déroulera **le samedi 25 mai à partir de 10h** au musée de la faux à Pont-Salomon.

Directeur de publication : Gabriel ROUSSET

Newsletter N°24-Mai 2013

SYMILAV [Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy] Square Savignano 42600 SAVIGNEUX

Conception/création : Fred MARTEIL

[fred.marteil@lignonduforez.fr](mailto:fred.marteil@lignonduforez.fr)